

GARANTIE LIMITÉE PROLONGÉE À VIE POUR LE SYSTÈME COMPLET PROSOLUTION

USAGE DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente garantie limitée prolongée à vie du **Système Complet PROSOLUTION** garantit que le **Système Complet PROSOLUTION** sera exempt de défaut de fabrication et offrira le rendement prévu selon les fiches techniques applicables de nos fabricants pendant la durée de vie du **Système Complet PROSOLUTION**, lorsque celui-ci est installé dans des applications résidentielles ou commerciales et employé et installé conformément aux clauses et conditions expliquées dans les fiches techniques.

Pour officialiser cette garantie à vie avec le **GROUPE PRODUITS** incluant les ciments-colles recommandés par Mapei et Ardex, les membranes FLEXBONE de Ardex, Prova de MD Pro, Prodeso de Progress Profile, Mapeguard UM de Mapei, les planchers chauffants de Flextherm ou de ComfortOne, les systèmes de douches Prova, Lux et Mapei, le propriétaire doit remplir et faire parvenir à **La Compagnie PROSOL DISTRIBUTION INC** l'enregistrement de la garantie à www.prosol.ca avec les détails exigés sur le formulaire dans les 120 jours suivants la pose.

La garantie à vie du Système Complet PROSOLUTION est défini par le **GROUPE PRODUITS** spécifié ci-haut

- Le propriétaire est l'utilisateur d'origine de la propriété où le **Système Complet PROSOLUTION** est installé
- Garantie limitée à vie désigne la période durant laquelle l'installation du **Système Complet PROSOLUTION** demeurera inchangée et appartiendra au Propriétaire.
- Les installations résidentielles incluent les installations du **Système Complet PROSOLUTION** dans des habitations résidentielles unifamiliales et résidentielles multifamiliales.
- Les installations commerciales incluent les installations du **Système Complet PROSOLUTION** dans des lieux publics et les établissements commerciaux.
- Il est de la responsabilité du propriétaire de consulter un poseur, contracteur, carreleur ou un marchand expérimenté et professionnel pour les choix du sous-plancher ou du substrat, des matériaux et que les fiches techniques soient suivies adéquatement pour l'exécution des travaux avec le **Système Complet PROSOLUTION**.

Si toutefois les produits énumérés ci-haut s'avéraient défectueux lorsqu'ils sont installés et entretenus de la façon ci-devant énoncée pendant la durée et jusqu'au terme de la présente garantie limitée et que, à sa seule discrétion, **la compagnie** décidait d'effectuer un paiement en vertu de la présente garantie limitée, ce paiement ne couvrira seulement que les coûts raisonnables des matériaux et de la main d'œuvre raisonnable pour l'enlèvement et le remplacement de la seule partie de l'installation qui comporte le produit défectueux. L'acheteur ou l'utilisateur reconnaît expressément que cette proposition de règlement s'avère entièrement satisfaisante et qu'elle constitue exclusivement le seul et unique recours qu'il possède concernant toute violation de cette garantie et que tous les autres dommages incluant sans restriction les dommages conséquents et les frais juridiques ou légaux ne sont pas imputables à **la compagnie**. **La compagnie** se réserve le droit d'inspecter l'installation et/ou d'obtenir ou de prélever des échantillons de tout produit faisant partie du **GROUPE PRODUITS** mis en place si **la compagnie** le juge nécessaire; cette inspection ou ce prélèvement d'échantillons se fera avant qu'aucun paiement ne soit effectué en guise de règlement au terme de cette garantie limitée.

EXCLUS DE LA GARANTIE : **La compagnie** n'est responsable d'aucune ni de chacune des conséquences citées sans restriction comme suit en guise d'exemple et qui comportent la défaillance structurale, les actes divins, les actes de guerre, le vandalisme, la malfaçon et toute procédure contraire ou dérogoire aux modes d'emploi des fabricants et aux règles, normes, pratiques et procédures normales dans l'industrie, les dommages que l'utilisateur était ou aurait dû être capable d'empêcher ou de prévenir, les pertes dues à des délais et tous les autres dommages conséquents. Toute compagnie peut effectuer des tests de compatibilité nécessaires des matériaux de pose; toutefois nous vous engageons à contacter le département des Services Techniques de **la compagnie** afin de bien déterminer si les produits et les matériaux sont tout à fait compatibles et aptes à l'emploi. Des tests de compatibilité inadéquats ou l'installation de produits et de matériaux incompatibles annulent cette garantie.

Tout manquement à se conformer aux fiches techniques ou aux instructions d'installation, un substrat, un sous-plancher et une préparation non conforme, le manque d'entretien, un usage abusif et une usure anormale entraînera l'annulation du **Système Complet PROSOLUTION**.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Cette garantie limitée tient lieu de toute autres garanties formelles ou expresses. Toute garantie implicite découlant d'un acte légal est restreinte à la période de remplacement prescrite selon les termes de la présente garantie limitée sans égard à d'autres garanties susceptibles de prolonger les délais et les termes ci-présents prescrits, de même qu'aucune garantie implicite ne peut changer ou altérer quoi que ce soit de ce qui est écrit dans la présente, que ce soit par voie de négociation ou d'entente entre les parties ou par voie d'échange, de troc ou autre. Si vous désirez effectuer une réclamation sous couvert de la présente garantie limitée, veuillez en aviser **la compagnie** en dedans de quinze (15) jours à compter du moment de la découverte du prétendu défaut de fabrication. Au gré de **la compagnie** vous pourriez devoir fournir en guise de condition pertinente à la présente garantie, une preuve d'achat et d'emploi des produits du **GROUPE PRODUITS** et un reçu de pleins paiements des matériaux antérieurement à la date de la réclamation. La présente garantie limitée n'est pas transférable.

POUR TOUTE RÉCLAMATION

(Prosol se donne le droit d'inspecter toute réclamation)

PROSOL Distribution inc.
165, rue Deslauriers
Montréal, Qc
H4N 2S4
514-745-1212